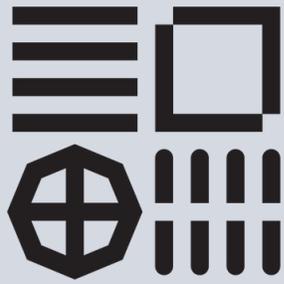


# JACQUEMINOIS

Volume 17, numéro 5, 19 juin 2025



## Fiers de nos racines



### MOT DU CONSEIL

Chères citoyennes, chers citoyens,

Alors que la belle saison bat son plein, le conseil municipal souhaite vous informer de deux événements importants qui auront lieu au cours des prochaines semaines.

D'abord, nous invitons toute la population à prendre part à une consultation publique qui se tiendra le 7 juillet prochain. Cette rencontre sera l'occasion de discuter ensemble du projet de règlement que le conseil municipal souhaite déposer en vue de modifier le moratoire sur la construction résidentielle. Votre opinion et vos suggestions sont précieuses afin de guider nos décisions dans le meilleur intérêt de notre communauté. Nous comptons sur votre présence et votre participation active à cet exercice démocratique essentiel. Vous trouverez tous les détails concernant la consultation à l'avant-dernière page de cette édition.

Par ailleurs, c'est avec enthousiasme que nous convions petits et grands aux festivités de la Fête nationale du Québec, qui auront lieu ce samedi 21 juin dès 13h00 au parc Camille-Beaudin (263, route Édouard-VII). Une journée festive vous attend, avec musique, activités et animations pour toute la famille. Venez célébrer notre fierté et notre culture dans une ambiance conviviale et rassembleuse.

Enfin, le conseil municipal tient à souhaiter un très bel été à l'ensemble de la population de Saint-Jacques-le-Mineur. Que cette saison estivale soit synonyme de détente, de plaisir et de moments heureux partagés avec vos proches.

Au plaisir de vous croiser lors de ces événements!

- Votre conseil



**Fermeture du bureau municipal : 30 juin 2025**

**Vacances d'été : bureau municipal fermé du 21 juillet au 1er août 2025!**

*Personnel disponible sur place en cas d'urgence.*

## INFORMATIONS SUR LES SÉANCES DU CONSEIL



Prochaine rencontre : mardi 8 juillet 2025 | 19 h

Lieu: 20, rue Principale



Les séances sont diffusées en simultané sur la plateforme TEAMS | Lien et code disponible sur l'événement du site internet.



L'enregistrement est rendu disponible au lendemain des séances sur la chaîne YouTube de la municipalité et le site internet.

## DOSSIERS FINANCES ET TRÉSORERIE

### Dates de versements de taxes à retenir

Dates des versements suivants :

1er versement	13 mars 2025	3e versement	10 juillet 2025
2e versement	8 mai 2025	4e versement	11 septembre 2025

Les versements de taxes municipales peuvent être payés sur place au bureau municipal par carte de débit, argent comptant ou chèque. Il est également possible de faire parvenir votre chèque par la poste au 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur (J0J 1Z0), ou encore le déposer dans la chute à courrier située dans la porte principale.

Voir ci-dessous pour les informations concernant le paiement des taxes via votre institution financière!

### Institutions financières partenaires pour le paiement des taxes municipales

Si vous souhaitez payer vos taxes en ligne, sur le site de votre institution financière, il est possible de le faire pour les clients des institutions suivantes :

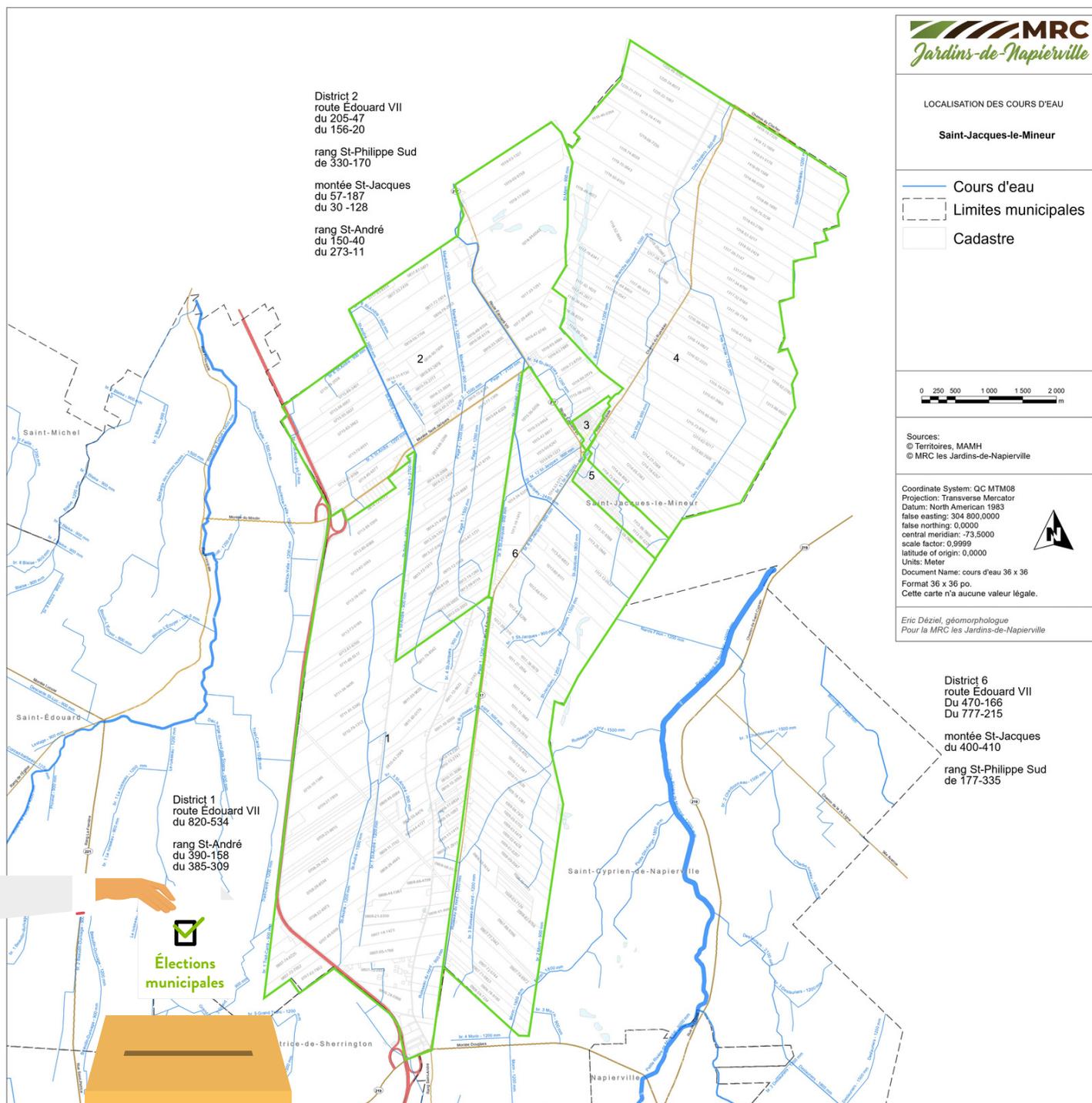
INSTITUTION	NOM À CHERCHER
Caisse Desjardins	municipalité de saint-jacques-le-mineur (taxes)
Banque Nationale du Canada (BN)	municipalité de saint-jacques-le-mineur (taxes)
Banque Scotia	ST Jacques Mineur (MUN) Taxes
Banque Laurentienne du Canada	saint-jacques-le-mineur (taxes)
Banque Royale du Canada (RBC)	MUN ST-JACQUES-LE-MINEUR – TAXES
Tangerine	St-Jacques-le-Mineur – Taxes
Banque Toronto-Dominion (TD)	MUNICIPALITY ST-JACQUES-LE-MINEUR TAXES
Banque de Montréal (BMO)	MINEUR

**Sachez toutefois que ce service n'est pas offert pour les clients de la Banque Canadienne impériale de Commerce (CIBC), car cette institution charge des frais aux fournisseurs.**

## Districts électoraux

En 2024, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a procédé à la division de son territoire en six (6) districts électoraux, qui comprennent sensiblement le même nombre d'électrices et d'électeurs. Ces districts sont comparables aux circonscriptions aux élections fédérales et provinciales, c'est-à-dire que les électeurs voteront uniquement pour les candidats qui se présentent comme conseillère ou conseiller dans leur district, ainsi que pour le poste de mairesse ou de maire.

Vous trouverez ci-dessous la carte des districts électoraux, établie par le règlement AD-112. Votre district électoral figurera également sur votre carte d'électeur, que vous recevrez quelques semaines avant la tenue du scrutin, qui aura lieu le dimanche 2 novembre 2025. Pour plus d'information concernant les districts électoraux et la période électorale 2025, consultez le <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/elections/>



## Retour sur la politique familiale 2022-2024

Le conseil municipal s'est engagé en 2021 à compléter une démarche d'élaboration d'une politique familiale. Cette dernière, finalement adoptée le 5 octobre de cette même année et proposant un plan d'action pour les années 2022 à 2024 était plus qu'ambitieux.

Au total, 54 actions devaient être réalisées sur 3 ans, lesquelles étaient réparties en 10 axes centraux ciblés par les citoyens. À titre d'exemple, parmi ces actions on retrouvait :

- Aménagement de terrains de pickleball
- Maintien et promotion du service de transport adapté
- Verdissement du cœur villageois dont l'ajout de jardinières
- Révision de la réglementation pour favoriser la construction ou l'aménagement de résidences intergénérationnelles
- Augmentation de l'offre de services de loisirs
- Création d'une pochette d'information pour les nouveaux arrivants
- Ajout de panneaux de sécurité dans les rues



Dessin : Laury Leblanc, 2021

Sur les 54 actions, 40 d'entre elles ont été réalisées, soit presque 75% des objectifs fixés en 2021. C'est donc avec grand honneur et fierté que le conseil municipal vous présente un bilan de la politique familiale 2022-2024 détaillant le travail conjoint des élus et de l'administration dans les 3 dernières années pour mettre en œuvre ces volontés.

Le bilan est disponible sur le site internet de la municipalité, dans la section des politiques et procédures : <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/politiques-et-procedures/>

## Geulart en cavale

Dans le cadre de Geulart en cavale, une exposition d'une dizaine d'artistes du collectif Geulart a présentement lieu au chalet des loisirs de la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur (263, route Édouard-VII, Saint-Jacques-le-Mineur, J0J 1Z0), et ce jusqu'au 7 juillet 2025.

Les portes du chalet des loisirs seront ouvertes pour vous accueillir les lundis et mercredis de 18 h 30 à 22 h 00 pendant la période de l'exposition, c'est-à-dire les 11, 16, 18, 23, 25 et 30 juin, ainsi que les 2 et 7 juillet.

Pour plus d'informations sur l'exposition, contactez M. Gilbert Touchette au [loisirs@sjlm.ca](mailto:loisirs@sjlm.ca) ou au 450-347-5446 poste 205.



## Portrait des entrepreneurs

**Vous avez une entreprise à Saint-Jacques-le-Mineur? Nous voulons vous aider à promouvoir vos services!**

Dans les but de faire rayonner nos entreprises locales, la municipalité désire mettre à jour son bottin « Portrait des entrepreneurs », disponible sur le site web de la municipalité. Pour ce faire, nous avons besoin de votre aide :

On vous invite à remplir le formulaire au <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/portrait-des-entrepreneurs/> afin que nous puissions inclure votre entreprise dans notre liste des entrepreneurs locaux! Ajoutez-y votre plus belle photo!



## Soirée Country : Troisième édition! Présentée par DESJARDINS

Le 29 août prochain, soyez des nôtres au parc Camille-Beaudin (263, route Édouard-VII) dès 18h00 pour la troisième édition de la Soirée Country! Cette année on vous gâte avec un deux pour un sur les concerts : prestations de **Rousse Country Band** et de **Derik Bross Country Music** sont prévues pour vous faire danser!

# SOIRÉE COUNTRY

Présentée par  Desjardins

Dès 18h00

 Service du maïs (jusqu'à épuisement des stocks)  
Taureau mécanique  
Danse en ligne avec DB Country POP



20h00

Prestation de Rousse Country Band

22h30

Prestation de Derik Bross Country Music

*Prévoyez de l'argent  
comptant pour le bar!*



# Comité jeunesse 15-29 ans

Tu as envie de  
faire la  
différence ?

MRC  
JARDINS-DE-  
NAPIERVILLE

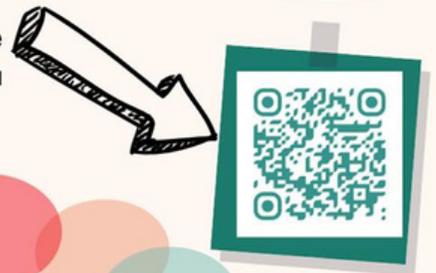
1 représentant jeune par  
municipalité de la MRC

- St-Rémi
- St-Michel
- St-Édouard
- St-Jacques-le-Mineur
- Napierville
- St-Cyprien-de-Napierville
- Sherrington
- St-Bernard-de-Lacolle
- Hemmingford canton
- Hemmingford village
- Ste-Clotilde

## Rôle du comité jeunesse

Le comité sera formé de 11 jeunes âgés entre 15 et 29 ans résident sur le territoire de notre MRC. Le comité jeunesse assurera un rôle d'expert-conseil sur des enjeux jeunesse de toutes sortes et aura pour mission d'offrir des recommandations et participer à l'élaboration de projets municipaux régionaux.

Remplis le formulaire afin  
de déposer ta candidature  
en utilisant ce code QR ou  
envoyer un courriel à  
[dg@adomisile.com](mailto:dg@adomisile.com)



Le comité jeunesse est une initiative de la MRC des Jardins-de-Napierville et est pris en charge par la Maison des Jeunes de St-Rémi, l'Adomissile.

Ce comité est réalisé grâce à une contribution du Secrétariat à la jeunesse.

## Calendrier municipal 2026 : concours photo

Pour le calendrier municipal 2026, nous aimerions utiliser que des photos de la municipalité prises par nos citoyens! Pour ce faire, nous organisons un concours photo!

**Soumettez vos photos haute résolution par courriel au [info@sjlm.ca](mailto:info@sjlm.ca) d'ici le 4 juillet 2025 pour participer.** Nous créerons par la suite un sondage par semaine pendant 13 semaines dans lesquels vous pourrez voter pour votre photo favorite pour chaque mois, ainsi que pour la page couverture!

N'oubliez pas d'inclure votre nom complet (ou nom d'artiste) dans votre soumission! Vous pouvez également mentionner pour quelle page vous aimeriez que votre photo soit utilisée si vous avez une préférence!

En plus de voir leur photo dans le calendrier municipal, les 13 gagnants recevront une carte cadeau du Marché Le Mineur d'une valeur de 25\$!



**Concours de photo!**  
Soumettez vos photos au [info@sjlm.ca](mailto:info@sjlm.ca)  
d'ici le vendredi 4 juillet 2025!

 SAINT-JACQUES  
LE-MINEUR  
Fiers de nos racines

## Bibliothèque de Saint-Jacques-le-Mineur

Le conseil municipal est fier d'informer la population que la Bibliothèque St-Jacques a obtenu la certification 2024-2025 de BiblioQUALITÉ où, pour la première fois de son histoire, elle a reçu les 5 rubans sur une possibilité de 5 pour ses efforts d'investissements dans les services de la bibliothèque.

La révision des critères d'analyse du programme BiblioQUALITÉ a permis de reconnaître, qu'à défaut d'avoir une superficie en concordance avec les normes du réseau biblio pour sa population, la Bibliothèque St-Jacques se démarque par le budget qui lui est alloué annuellement par le conseil municipal.

Le programme BiblioQUALITÉ vise à reconnaître, sur une base objective et durable, les efforts d'investissements qui sont faits dans les bibliothèques publiques par chaque municipalité membre de l'ABPQ ou d'un Réseau BIBLIO régional participant.

Un grand merci à notre responsable de la bibliothèque, Mme Nathalie Auclair, ainsi qu'à tous nos bénévoles qui travaillent fort chaque jour pour améliorer les services de notre bibliothèque, et qui font la différence pour nos citoyens. Félicitations à vous!



**BiblioQUALITÉ**  
LE RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE  
CERTIFIE QUE  
**LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR**  
SE MÉRITE LE RUBAN DE NIVEAU 5

**5**

POUR SES EFFORTS D'INVESTISSEMENTS  
DANS LES SERVICES DE BIBLIOTHÈQUE

2025  
ANNÉE DE RÉFÉRENCE : 2024

Le programme BiblioQUALITÉ vise à reconnaître, sur une base objective et durable, les efforts d'investissements qui sont faits dans les bibliothèques publiques par chaque municipalité membre de l'ABPQ ou d'un Réseau BIBLIO régional participant.

UN PROGRAMME DE  
 **abpq**  
Association  
bibliothécaire  
professionnelle du Québec  
 **BIBLIO**  
DU QUÉBEC

## Bibliothèque Saint-Jacques-le-Mineur

89, rue Principale

Heures d'ouverture régulières

450 347-5446, poste 400

Lundi	13 h à 20 h
Mercredi	13 h à 20 h
Vendredi	13 h à 16 h
Samedi	10 h 30 à 12 h



## Friperie La suite des choses

La friperie La suite des choses a reçu, le 27 mars dernier, dans le cadre du programme des Bourses d'initiative en entrepreneuriat collectif un montant de 7500 \$.

Ce montant servira à acheter de l'équipement pour faciliter le travail des bénévoles, une nouvelle caisse enregistreuse, et une affiche lumineuse pour augmenter la visibilité de la friperie.

Félicitations à toute l'équipe!



HORAIRE :

Judi de 13h à 16h ET 18h à 20h

Vendredi de 14h à 21h

Premier dimanche du mois de 10h à 13h

114, rue Principale, Saint-Édouard, QC, J0L 1Y0



## DOSSIERS TRAVAUX PUBLICS

### Début des travaux du nouveau complexe municipal

Comme mentionné dans la dernière édition du Jacqueminois, le conseil a octroyé le 5 mai dernier les contrats liés à la construction du nouveau complexe municipal. Bonne nouvelle : les travaux ont commencé le 16 juin!

Sous réserve d'imprévus survenant pendant les travaux, voici un échéancier sommaire auquel on peut s'attendre pour la construction :

**Juin 2025 :** Décontamination – travaux de désamiantage et de décontamination, majoritairement à l'intérieur du bâtiment existant

**Juillet à mi-août 2025 :** Démolition du bâtiment existant

**Mi-août à septembre 2025 :** Excavation et fondations du futur complexe municipal

**Septembre à décembre 2025 :** Construction du nouveau bâtiment

**Janvier à mars 2026 :** Travaux de finition intérieure

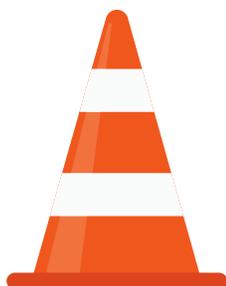
**Avril à mai 2026 :** Travaux de finition extérieure et d'aménagement

**Été 2026 :** Occupation du nouveau complexe municipal!



Le projet est réalisé avec le soutien financier du Gouvernement du Québec et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui ont accordé à la municipalité une subvention de 5 463 120 \$ pour le projet dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

### Projet d'Hydro-Québec - ligne d'interconnexion Hertel-New York



Des entraves partielles sont toujours à prévoir sur tout le long de la montée Saint-Jacques, et ce jusqu'en septembre selon l'échéancier annoncé par Hydro-Québec.

On peut s'attendre à des sections de circulation en alternance avec signaleurs et barrières de retenue à quelques endroits, ainsi qu'à l'utilisation de feux de chantier au besoin les soirs et fin de semaine.

Pour toutes les informations sur le projet et les entraves en cours, visitez le <https://www.hydroquebec.com/projets/interconnexion-hertel-new-york/travaux.html>

## Demandes de permis

Vous prévoyez faire des travaux aux mois de juillet et août? Prévoyez vos demandes de permis dès maintenant afin d'éviter les délais occasionnés par la fermeture des bureaux municipaux pendant les vacances de la construction (21 juillet au 1er août).

Vous n'êtes pas certains si votre projet requiert l'obtention d'un permis? Consultez le <https://www.saint-jacques-le-mineur.ca/demande-de-permis-et-certificats/> ou communiquez avec notre coordonnateur en aménagement au [amenagement@sjlm.ca](mailto:amenagement@sjlm.ca) ou au 450-347-5446 poste 203.



# DOSSIERS SÉCURITÉ PUBLIQUE

## Règles concernant les brûlages et foyers extérieurs

Avec le retour du beau temps, nous souhaitons vous rappeler quelques règles importantes concernant les brûlages et les foyers extérieurs.

**Lors de l'installation de votre foyer extérieur, veuillez respecter les consignes suivantes :**

- Utilisez un foyer conforme, muni d'un grillage dont les ouvertures sont de 1 cm<sup>2</sup> ou moins, et d'une cheminée d'au moins 1 mètre de hauteur muni d'une protection pare-étincelle. Si votre foyer ne respecte pas ces critères, un permis de feu estival est requis. Il est gratuit et disponible à la caserne du lundi au vendredi, entre 7 h et 19 h.
- Installez votre foyer sur un pavé, ou un sol dégagé en terre battue, sable ou gravier.
- Respectez une distance d'au moins 3 mètres entre le foyer et toute structure inflammable (ex. : clôture, cabanon, aménagement paysager).
- Ne laissez jamais un feu sans surveillance.
- Éteignez complètement le feu avant de quitter. N'oubliez pas que les cendres peuvent rester chaudes jusqu'à 7 jours. Assurez-vous qu'elles soient bien refroidies avant de les jeter.

À noter : Les foyers extérieurs au propane ou à l'éthanol ne sont pas visés par les interdictions de feux à ciel ouvert lorsqu'un avis est en vigueur. **On vous invite à vérifier les recommandations de la SOPFEU avant d'allumer un feu!**

## Portes ouvertes de la Caserne 33

Les pompiers de la Caserne 33, accompagnés de notre cher Marcus, vous invitent chaleureusement à leur journée portes ouvertes, qui aura lieu le **23 août prochain de 11h00 à 15h00!** Venez rencontrer votre équipe locale de pompiers et découvrir l'univers fascinant de la sécurité incendie. Sur place, vous pourrez profiter de :

- Visites des camions d'incendie
- Présence de plusieurs partenaires en sécurité d'urgence
- Simulateur d'extincteur
- Démonstration d'un feu de cuisson
- Jeux gonflables pour petits et grands
- Roulotte de prévention incendie avec leurs amusants personnages
- Animation musicale avec DJ
- Nourriture disponible sur place
- Et bien plus encore !

Les pompiers vous attendent en grand nombre pour une journée remplie d'activités, de découvertes et de plaisir pour toute la famille !



# DOSSIERS MATIÈRES RÉSIDUELLES

## Collectes à venir:

	Jour de collecte	Fréquence de collecte
Déchets	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Récupération	Jeudi	Aux 2 semaines à l'année
Compostage	Mardi	Chaque semaine
Gros rebuts non valorisables	3 juillet et 14 août	Chaque mois

**Aucun surplus collecté en dehors des bacs roulants.**

**R** Récupération

**C** Compostage

**D** Déchets

 Gros rebuts non valorisables

✓ = matelas, divan, tapis, toiles

⊘ = meuble de bois, toilette, etc.

JUILLET						
D	L	M	M	J	V	S
		1 C	2	3 D 	4	5
6	7	8 C	9	10 R	11	12
13	14	15 C	16	17 D	18	19
20	21	22 C	23	24 R	25	26
27	28	29 C	30	31 D		

AOÛT						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 C	6	7 R	8	9
10	11	12 C	13	14 D 	15	16
17	18	19 C	20	21 R	22	23
24/31	25	26 C	27	28 D	29	30

## Parc à chiens



Veillez noter que la petite poubelle verte avec sacs située au parc à chiens est uniquement pour les excréments de vos toutous. Un bac pour les ordures et les matières recyclables a récemment été installé près du parc, nous vous remercions de bien vouloir utiliser ce bac pour tout autre déchet.

Nous aimerions par le fait même vous rappeler que la consommation de boissons alcoolisées est interdite dans les parcs et lieux publics.

Merci de votre collaboration!

## Dépôt d'huiles usées et de peinture

Nous désirons vous rappeler que, depuis 2023, la municipalité ne récupère plus sur son territoire les huiles usées et les résidus domestiques dangereux (ex. peinture, aérosols, vernis, etc.), ceux-ci doivent obligatoirement être déposés dans un des quatre écocentres de Compo Haut-Richelieu.

Pour obtenir les adresses et heures d'ouverture des écocentres, visitez le [www.compo.qc.ca/ecocentres](http://www.compo.qc.ca/ecocentres).



## OFFRE D'EMPLOI



### COORDONNATRICE OU COORDONNATEUR EN AMÉNAGEMENT ET INSPECTION

POSTE PERMANENT, TEMPS PLEIN  
SERVICE DE L'URBANISME

#### **DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE :**

Le coordonnateur en aménagement et inspection relève du directeur général adjoint, responsable de l'urbanisme et des travaux publics et contribue à la saine gestion de l'aménagement du territoire. Cette personne doit bien comprendre les principes de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (A-19.1), ainsi que les normes municipales en matière d'urbanisme pour être en mesure de répondre aux questions des citoyens à cet effet. Le titulaire du poste est principalement affecté à l'émission des permis et à la coordination du département d'urbanisme.

#### **DESCRIPTION DES TÂCHES :**

- Reçoit les demandes des citoyens en matière d'urbanisme et assure l'émission des permis et des certificats d'autorisation conformément aux règlements municipaux, au schéma d'aménagement ainsi qu'aux lois en vigueur;
- Effectue la mise à jour des dossiers de cadastre avec le Service d'évaluation lors de dépôts officiels au Cadastre du Québec;
- Rédige les textes des avis de non-conformité;
- Prépare les dossiers pénaux et représente la Municipalité à la Cour lorsque requis;
- Répond aux demandes d'information en lien avec son secteur d'activité;
- Assure la production et le suivi des dossiers reliés à la réglementation en matière d'urbanisme (PPCMOI, PIIA, dérogation mineure);
- Prépare les demandes de travaux dans les cours d'eau et les fossés verbalisés à la MRC et s'assure de leur suivi;
- Prépare et assiste aux réunions du CCU, dresse le procès-verbal, fais le suivi des dossiers soumis et agit à titre de secrétaire du CCU;
- Supervise l'inspecteur dans ses tâches journalières;

Exécuter toute autre tâche requise afin d'assumer les responsabilités reliées à ce poste ou demandées par son supérieur immédiat.

### **EXIGENCES DU POSTE :**

- Détenir un diplôme universitaire ou l'équivalent en aménagement, urbanisme ou autre domaine connexe;
- Posséder minimum trois (3) ans d'expérience pertinente dans un poste similaire;
- Être familier avec les logiciels de la suite Microsoft Office;
- Être familier avec les logiciels de la suite PG, particulièrement Territoire;
- Posséder une bonne maîtrise de la langue française écrite et parlée.

### **COMPÉTENCES RECHERCHÉES :**

- Autonomie, polyvalence et jugement;
- Rigueur et respect des échéanciers;
- Tact et entregent;
- Esprit d'analyse et de synthèse;
- Avoir une facilité à communiquer tant oralement que par écrit en français;
- Gestion efficace du temps et des priorités;
- Savoir composer avec le stress et les imprévus.

### **SALAIRES ET AVANTAGES SOCIAUX :**

- Poste syndiqué offrant des conditions de travail avantageuses prévues à la convention collective en vigueur;
- Temps plein, permanent à 37 heures/semaine réparties du lundi au vendredi;
- Lieu de travail au bureau municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, avec possibilité d'effectuer du télétravail;
- Salaire établi selon la convention collective en vigueur, échelon à déterminer selon l'expérience, de 30.40 \$ / heure à 38.00 \$ / heure. Indexation salariale annuelle.

Les personnes intéressées à poser leur candidature doivent soumettre leur curriculum vitae et une lettre de motivation au plus tard le jeudi 26 juin 2025 à 15 h :

#### **Comité de sélection :**

Par courriel : [dga@sjlm.ca](mailto:dga@sjlm.ca)

Par la poste : Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, 91, rue Principale, Saint-Jacques-le-Mineur, QC, J0J 1Z0

Seuls les candidats retenus seront contactés.

*La municipalité souscrit au principe d'égalité des chances d'emploi. Le genre masculin est employé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.*

## AVIS PUBLIC

# ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Par la présente, les citoyens sont informés que le lundi 7 juillet 2025 à 19h, le Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur tiendra une assemblée publique de consultation au 20, rue Principale, à St-Jacques-le-Mineur, précédant l'adoption du règlement suivant :

### **RÈGLEMENT NUMÉRO SE-905 IMPOSANT UN MORATOIRE RELATIF À CERTAINES INTERVENTIONS SUSCEPTIBLES DE CRÉER DES BESOINS EXCÉDANT LA CAPACITÉ DU SYSTÈME MUNICIPAL D'ALIMENTATION EN EAU OU D'ENTRAÎNER UNE INSUFFISANCE DES RESSOURCES EN EAU**

Le règlement a pour objet d'interdire les interventions qui consistent à exécuter des travaux susceptibles de créer des besoins excédant la capacité des infrastructures municipales en eau potable.

Considérant l'obtention le 28 mai 2025 d'un certificat d'autorisation du MELCCFP permettant le raccord temporaire à un autre puits et l'avis hydrogéologique de TechnoRem inc., le projet de règlement déposé lors de la séance du 13 mai 2025 a été modifié comme suit :

- Retrait de l'article interdisant les opérations cadastrales ayant pour effet d'augmenter le nombre de lots constructibles;
- Ajout d'exceptions permettant la construction d'un bâtiment principal sur les lots créés avant le 18 mai 2021;
- Ajout d'exceptions permettant le surdimensionnement d'un branchement existant.

Le règlement est prévu pour adoption lors de la séance du 8 juillet 2025.

Le projet de règlement tel que déposé peut être consulté sur rendez-vous au bureau de la municipalité au 91 rue Principale à Saint-Jacques-le-Mineur ou sur le site internet dans la section des *Règlements municipaux*.

Cet avis est donné conformément aux dispositions de l'article 31 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c, C-47.1)

Donné à Saint-Jacques-le-Mineur, ce 20<sup>e</sup> jour du mois de juin 2025.

Je, soussignée, Isabelle Arcoite, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par la municipalité entre 8h00 et 22h00, le 20 juin 2025.



Isabelle Arcoite  
Directrice générale et greffière-trésorière



RAGE DU  
RATON

# LA RAGE, C'EST MORTEL.



Contribuez à la lutte contre  
la rage du raton laveur.

**Signalez** les ratons laveurs, les  
mouffettes ou les renards agressifs,  
désorientés, paralysés ou morts qui sont  
observés en Estrie ou en Montérégie.



1 877 346-6763



[Quebec.ca/rageduratonlaveur](http://Quebec.ca/rageduratonlaveur)

W03-04-2005